

**La Société pour la prévention de la cruauté  
envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**États financiers  
au 31 décembre 2020**

|                                   |        |
|-----------------------------------|--------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2 - 4  |
| États financiers                  |        |
| Résultats                         | 5      |
| Évolution de l'actif net          | 6      |
| Flux de trésorerie                | 7      |
| Situation financière              | 8      |
| Notes complémentaires             | 9 - 17 |

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
La Société pour la prévention de la cruauté  
envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec) (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 30 mars 2021

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117472

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Résultats**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

|   | <u>2020</u>             | <u>2019</u>      |
|---|-------------------------|------------------|
|   | \$                      | \$               |
| <b>Produits</b>   |                         |                  |
| Apports   |                         |                  |
| Dons et autres contributions (note 4)                                   | <b>3 041 135</b>        | 2 252 446        |
| Campagnes de souscription (note 4)                                      | <b>1 182 664</b>        | 1 673 236        |
| Legs  | <b>656 875</b>          | 959 269          |
| Produits d'opérations   | <b>2 792 577</b>        | 3 103 252        |
| Produits nets de placements non affectés                                | <b>23 961</b>           | 75 166           |
|   | <u><b>7 697 212</b></u> | <u>8 063 369</u> |
| <b>Charges</b>  |                         |                  |
| Salaires et charges sociales  | <b>4 673 402</b>        | 4 897 876        |
| Coûts d'opérations  | <b>1 193 738</b>        | 1 677 656        |
| Publications, promotions et dépenses de collecte de fonds               | <b>146 054</b>          | 186 602          |
| Coûts des campagnes de souscription et frais de legs                    | <b>622 907</b>          | 906 373          |
| Honoraires professionnels   | <b>98 564</b>           | 170 728          |
| Intérêts et frais bancaires   | <b>105 242</b>          | 95 397           |
| Intérêts sur la dette à long terme                                      | <b>32 316</b>           | 42 027           |
| Amortissement des immobilisations corporelles                           | <b>119 950</b>          | 118 227          |
| Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme | <b>5 486</b>            | 5 486            |
|   | <u><b>6 997 659</b></u> | <u>8 100 372</u> |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>     | <u><b>699 553</b></u>   | <u>(37 003)</u>  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Évolution de l'actif net**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

---

|  | <u>2020</u>             | <u>2019</u>             |
|--|-------------------------|-------------------------|
|  | \$                      | \$                      |
| Solde au début   | <b>6 140 354</b>        | 6 177 357               |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | <b>699 553</b>          | (37 003)                |
| Solde à la fin   | <b><u>6 839 907</u></b> | <b><u>6 140 354</u></b> |

---

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

|  | <u>2020</u>      | <u>2019</u> |
|--|------------------|-------------|
|  | \$               | \$          |
| <b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>   |                  |             |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges   | <b>699 553</b>   | (37 003)    |
| Éléments hors caisse   |                  |             |
| Variation nette de la juste valeur de placements   | <b>(7 529)</b>   | (41 654)    |
| Amortissement des immobilisations corporelles  | <b>119 950</b>   | 118 227     |
| Amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme                              | <b>5 486</b>     | 5 486       |
| Amortissement de l'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles                           | <b>(1 393)</b>   | (1 335)     |
|  | <b>816 067</b>   | 43 721      |
| Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 5)  | <b>651 549</b>   | (155 178)   |
| Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement  | <b>1 467 616</b> | (111 457)   |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |                  |             |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | <b>(310 963)</b> | (143 421)   |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |                  |             |
| Remboursement de dette à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement          | <b>(168 000)</b> | (198 000)   |
| <b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>   | <b>988 653</b>   | (452 878)   |
| Encaisse au début  | <b>2 969 673</b> | 3 422 551   |
| Encaisse à la fin  | <b>3 958 326</b> | 2 969 673   |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Situation financière**

au 31 décembre 2020

|  | <u>2020</u>             | <u>2019</u>      |
|--|-------------------------|------------------|
|  | \$                      | \$               |
| <b>ACTIF</b>   |                         |                  |
| Court terme  |                         |                  |
| Encaisse   | <b>3 958 326</b>        | 2 969 673        |
| Comptes clients, legs à recevoir et autres créances (note 6)         | <b>608 378</b>          | 1 454 030        |
| Stocks   | <b>72 102</b>           | 28 181           |
| Frais payés d'avance   | <b>70 888</b>           | 39 974           |
| Terrain détenu aux fins de revente                                   | <b>12 000</b>           |                  |
|  | <u><b>4 721 694</b></u> | <u>4 491 858</u> |
| Long terme   |                         |                  |
| Terrain détenu aux fins de revente                                   |                         | 12 000           |
| Immobilisations corporelles (note 7)                                 | <b>3 241 984</b>        | 3 050 971        |
| Placements   | <b>107 405</b>          | 99 876           |
| Placements restreints (note 8)                                       | <b>922 435</b>          | 825 445          |
|  | <u><b>8 993 518</b></u> | <u>8 480 150</u> |
| <b>PASSIF</b>  |                         |                  |
| Court terme  |                         |                  |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement<br>(note 10) | <b>650 985</b>          | 770 253          |
| Apport reporté afférent au terrain détenu aux fins de revente        | <b>12 000</b>           |                  |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an            | <b>198 000</b>          | 198 000          |
|  | <u><b>860 985</b></u>   | <u>968 253</u>   |
| Long terme   |                         |                  |
| Dette à long terme (note 11)   | <b>345 068</b>          | 507 582          |
| Apports reportés liés à des placements restreints (note 8)           | <b>922 435</b>          | 825 445          |
| Apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12)    | <b>25 123</b>           | 26 516           |
| Apport reporté afférent au terrain détenu aux fins de revente        |                         | 12 000           |
|  | <u><b>2 153 611</b></u> | <u>2 339 796</u> |
| <b>ACTIF NET</b>   |                         |                  |
| Non affecté  | <u><b>6 839 907</b></u> | <u>6 140 354</u> |
|  | <u><b>8 993 518</b></u> | <u>8 480 150</u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur



Administrateur

*Mark-André S. Nadeau*



# **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

## **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

L'organisme a été constitué le 5 avril 1869 en vertu de la Loi 32 Victoria, chapitre 81, modifiée par le chapitre 97, Élisabeth 10-11, le 6 juin 1962 et est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La mission générale de l'organisme est de prévenir la cruauté envers les animaux.

### **2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

En mars 2020, le décret d'un état de pandémie de COVID-19 et les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour protéger la population ont eu des effets sur les activités de l'organisme. Cette crise est susceptible d'entraîner des modifications de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constatation des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où son engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

De plus, l'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Les bénévoles consacrent un nombre d'heures important pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services.

## **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

---

#### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

De plus, des entreprises qui produisent et vendent de la nourriture pour animaux et divers autres produits approvisionnent gratuitement l'organisme. Le montant d'apport sous forme de fournitures reçu au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 représente une juste valeur de 174 677 \$ (91 163 \$ en 2019).

##### *Produits d'opérations*

Les produits d'opérations sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les marchandises sont expédiées aux clients ou que les services sont fournis, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### *Produits nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'inclure dans la variation nette de la juste valeur les autres produits de placements.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

## **La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) (au service de la province de Québec)**

### **Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements restreints qui sont évalués à la juste valeur.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats dans un poste distinct.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

#### **Actifs détenus aux fins de revente**

Les actifs détenus aux fins de revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

|                        | <u>Taux</u> |
|------------------------|-------------|
| Bâtiment               | 5 %         |
| Mobilier et équipement | 20 %        |
| Automobile             | 30 %        |

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

*Dépréciation*

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

**4 - APPORTS**

|   | <u>2020</u>      | <u>2019</u>      |
|---|------------------|------------------|
|   | \$               | \$               |
| Dons et autres contributions                    |                  |                  |
| Particuliers                                    | 2 742 476        | 1 777 911        |
| Entreprises                                     | 155 707          | 154 670          |
| Organisme sans but lucratif apparenté (note 13) |                  | 200 000          |
| Autres organismes sans but lucratif             | 142 952          | 119 865          |
|   | <u>3 041 135</u> | <u>2 252 446</u> |
| Campagnes de souscription                       |                  |                  |
| Particuliers                                    | 1 177 434        | 1 643 485        |
| Entreprises                                     | 4 230            | 19 451           |
| Autres organismes sans but lucratif             | 1 000            | 10 300           |
|   | <u>1 182 664</u> | <u>1 673 236</u> |

**5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE**

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

|   | <u>2020</u>    | <u>2019</u>      |
|---|----------------|------------------|
|   | \$             | \$               |
| Comptes clients, legs à recevoir et autres créances     | 845 652        | (240 079)        |
| Stocks  | (43 921)       | (11 422)         |
| Frais payés d'avance                                    | (30 914)       | 27 026           |
| Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement | (119 268)      | 69 297           |
|   | <u>651 549</u> | <u>(155 178)</u> |

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**6 - COMPTES CLIENTS, LEGS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES**

|                           | <u>2020</u>           | <u>2019</u>             |
|---------------------------|-----------------------|-------------------------|
|                           | \$                    | \$                      |
| Comptes clients           |                       |                         |
| Fondation SPCA Montréal   | 6 036                 | 208 858                 |
| Autres (a)                | 350 305               | 510 582                 |
| Taxes de vente à recevoir | 44 037                | 113 084                 |
| Legs à recevoir           | <u>208 000</u>        | <u>621 506</u>          |
|                           | <u><b>608 378</b></u> | <u><b>1 454 030</b></u> |

- (a) Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses nulle (1 412 \$ au 31 décembre 2019). Aucune perte de valeur afférente aux comptes clients n'a été comptabilisée pour l'exercice (aucune en 2019), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est de 1 412 \$ (aucune en 2019).

**7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                        | <u>2020</u>      |                      | <u>2019</u>            |
|------------------------|------------------|----------------------|------------------------|
|                        | Coût             | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette |
|                        | \$               | \$                   | \$                     |
| Terrain                | 1 510 000        |                      | 1 510 000              |
| Bâtiment (a)           | 1 973 284        | 573 545              | 1 399 739              |
| Mobilier et équipement | 1 271 816        | 950 620              | 321 196                |
| Automobile             | 11 306           | 257                  | 11 049                 |
|                        | <u>4 766 406</u> | <u>1 524 422</u>     | <u>3 241 984</u>       |
|                        |                  |                      | <u>3 050 971</u>       |

- (a) Au cours de l'exercice précédent, des travaux ont été effectués afin d'améliorer la réception et la boutique de l'organisme. La juste valeur de ces travaux s'élève à 42 351 \$, mais l'organisme n'a déboursé que 14 500 \$. L'écart entre la juste valeur des travaux et le montant déboursé par l'organisme, soit 27 851 \$, a été réglé par une entreprise qui vend divers produits pour animaux. La portion non amortie est présentée à titre d'apport reporté afférent aux immobilisations corporelles (note 12).

**8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS RESTREINTS**

|  | <u>2020</u>           | <u>2019</u>           |
|--|-----------------------|-----------------------|
|  | \$                    | \$                    |
| Solde au début   | 825 445               | 723 284               |
| Variation nette de la juste valeur des placements restreints | <u>96 990</u>         | <u>102 161</u>        |
| Solde à la fin   | <u><b>922 435</b></u> | <u><b>825 445</b></u> |

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**8 - PLACEMENTS RESTREINTS ET APPORTS REPORTÉS LIÉS À DES PLACEMENTS RESTREINTS (suite)**

En 1991, l'organisme a reçu un legs qu'il ne pourra pas utiliser avant 99 ans. Tout au long de cette période, ce legs sera investi par un courtier en placements dans des fonds de gestionnaires réputés. L'organisme comptabilise ainsi ces placements restreints à la juste valeur et la contrepartie est comptabilisée comme un apport reporté.

Les produits nets de placements, excluant la variation nette de la juste valeur et déduction faite des frais de gestion et d'impôts générés par ces placements restreints, sont versés à chaque trimestre à l'organisme et sont comptabilisés dans les produits d'apports provenant de legs. En 2020, les produits d'apports provenant de legs issus de cette succession ont été de 10 300 \$ (12 333 \$ en 2019).

En 2090, les placements n'auront plus aucune restriction et l'apport reporté sera comptabilisé dans les produits d'apports provenant de legs de cet exercice.

**9 - FACILITÉ DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une marge de crédit, d'un montant maximum autorisé de 250 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 3 % (5,45 %; 6,95 % au 31 décembre 2019) et renégociable en juin 2021. Le montant maximum autorisé est toutefois limité à 75 % des comptes clients canadiens admissibles, moins le montant des créances prioritaires à la présente marge, incluant notamment les retenues à la source et les taxes de vente à payer. Au 31 décembre 2020, aucun montant n'est utilisé.

**10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

|   | <u>2020</u>    | <u>2019</u>    |
|---|----------------|----------------|
|   | \$             | \$             |
| Comptes fournisseurs et charges à payer | 143 957        | 340 683        |
| Salaires et vacances à payer            | 403 547        | 340 425        |
| Charges sociales à payer                | 71 190         | 54 879         |
| Autres                                  | 32 291         | 34 266         |
|   | <u>650 985</u> | <u>770 253</u> |

**11 - DETTE À LONG TERME**

|  | <u>2020</u> | <u>2019</u> |
|--|-------------|-------------|
|  | \$          | \$          |
| Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 936 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 936 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2019), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2023 (a) | 227 500     | 305 500     |

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**11 - DETTE À LONG TERME (suite)**

|  | <u>2020</u>     | <u>2019</u> |
|--|-----------------|-------------|
|  | \$              | \$          |
| Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 780 000 \$, garanti par une hypothèque de 780 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 780 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,95 % (4,95 % au 31 décembre 2019), remboursable sur 10 ans par mensualités de 6 500 \$ plus les intérêts, échéant en 2024 (b) (c) | <b>247 000</b>  | 305 500     |
| Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 325 000 \$, garanti par une hypothèque de 504 000 \$ sur le bâtiment et par une hypothèque de 504 000 \$ sur l'universalité des biens présents et futurs de l'organisme, 4,48 % (4,48 % au 31 décembre 2019), remboursable par mensualités de 3 500 \$ plus les intérêts, échéant en janvier 2023 (b) (c)    | <b>87 000</b>   | 118 500     |
| Coûts de transaction (d)   | <b>(18 432)</b> | (23 918)    |
|  | <b>543 068</b>  | 705 582     |
| Tranche échéant à moins de un an   | <b>198 000</b>  | 198 000     |
|  | <b>345 068</b>  | 507 582     |

- (a) En vertu de la convention d'emprunt, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. L'organisme s'est notamment engagé à maintenir un ratio de couverture du service de la dette de 1,15. Au 31 décembre 2020, l'organisme respecte ce ratio.
- (b) En vertu des ententes, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 décembre 2020, les clauses restrictives sont respectées.
- (c) Au cours de l'exercice, en raison de la pandémie de COVID-19, l'organisme a obtenu de son créancier un moratoire d'une durée de trois mois à l'égard des versements en capital à effectuer pour l'emprunt à terme.
- (d) Les frais liés à l'obtention des emprunts à terme sont de l'ordre de 57 292 \$ et sont amortis sur une base linéaire sur la durée des emprunts pour lesquels ils ont été engagés.

Les versements en capital estimatifs au cours des prochains exercices sont les suivants :

|      | <u>\$</u>      |
|------|----------------|
| 2021 | 198 000        |
| 2022 | 198 000        |
| 2023 | 152 500        |
| 2024 | 13 000         |
|      | <b>561 500</b> |

**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**12 - APPORT REPORTÉ AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

|                       | <u>2020</u>    | <u>2019</u>    |
|-----------------------|----------------|----------------|
|                       | \$             | \$             |
| Bâtiment (note 7 (a)) | 27 851         | 27 851         |
| Amortissement cumulé  | <u>(2 728)</u> | <u>(1 335)</u> |
|                       | <u>25 123</u>  | <u>26 516</u>  |

**13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, l'organisme a obtenu des services professionnels d'une firme d'avocats, dont un des associés est un des administrateurs de l'organisme. Les services reçus au cours de l'exercice représentent 2 107 \$ (11 604 \$ en 2019) et aucun montant n'est inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (aucun au 31 décembre 2019).

Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a reçu un don de la Fondation SPCA Montréal de 200 000 \$.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange.

**14 - RISQUES FINANCIERS**

**Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des placements. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, legs à recevoir et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

**Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement.

*Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements et les emprunts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.



**La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne)  
(au service de la province de Québec)**

**Notes complémentaires**

au 31 décembre 2020

**14 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

*Risque de prix autre*

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**15 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location échéant en 2025, à verser une somme de 131 819 \$ pour des véhicules, de l'équipement, des services de télécommunication, des services ménagers et de l'entretien. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

|      | <u>\$</u> |
|------|-----------|
| 2021 | 64 844    |
| 2022 | 33 060    |
| 2023 | 24 877    |
| 2024 | 8 828     |
| 2025 | 210       |

**16 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

Conformément au document *Ordonnance et instructions du tribunal quant à des biens saisis* daté du 26 février 2021, l'organisme a procédé, le 5 mars 2021, au dépôt d'une somme de 300 000 \$ dans un compte en fidéicomis au ministère de la Justice du Québec. Cette somme est déposée en substitution des animaux saisis dans le dossier R. c. Normand Trahan, 400-26-011069-199, et sera détenue en fidéicomis jusqu'à ce qu'un tribunal ordonne sa disposition.